



Commune de Barberaz
Savoie

HORAIRES :
Lundi, Jeudi
13H30 / 17H
Mardi, Mercredi, Jeudi
9H / 12H et 14H / 17H
Samedi 9H / 11H 45

Liste des Pièces pour UN MINEUR Première demande ou Renouvellement de Carte Nationale d'Identité Sécurisée (CNIS) / PASSEPORT Biométrique

Pré-demande en ligne : disponible à partir du 21 mars 2017
pour la région Auvergne-Rhône-Alpes

Cette pré-demande (facultative) a le grand intérêt de rendre le dépôt du dossier plus rapide et d'éviter les erreurs liées à la phase de numérisation du CERFA papier.

Nécessité de créer pour cela un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/>

- Remplir en ligne la pré-demande. / Si renouvellement des 2 titres (CNIS et Passeport) en même temps : remplir une double demande.
- Imprimer ou fournir le numéro de la pré-demande à la mairie du dépôt de votre dossier avec les autres justificatifs.

Modalités de Dépôt du Dossier :

- Prendre rendez-vous dans l'une des mairies équipées de bornes biométriques (Aix-les-Bains, Bourg-St-Maurice, Chambéry, Cognin, La Motte-Servolex, Le Pont-de-Beauvoisin, Montmélian, La Ravoire, St-Alban-Leysse)
- Présence obligatoire du mineur accompagné de son représentant légal pour déposer sa demande de CNI / PASSEPORT,
- Se munir de votre pré-demande ainsi que des pièces complémentaires (identité, domicile et fiscalité le cas échéant se référer à la liste Pièces Complémentaires).

Modalités de Remise du Titre :

- L'intéressé sera prévenu par SMS dans un délai communiqué par l'agent. Dans le cas contraire, contacter le service.
- La présence du mineur de 12 ans et plus obligatoire uniquement pour une demande de passeport.

Délai de conservation :

- 3 mois maximum.
- Au-delà de ce délai, le titre sera invalidé et retourné en Préfecture pour destruction (sans aucun moyen de retour). *Toute nouvelle demande sera alors payante.*

Nota Bene : Afin de valider votre demande le jour du rendez-vous, vous devez présenter un dossier complet et en original. Rapprocher de votre commune de domicile pour vous accompagner dans vos démarches et répondre à toutes vos questions.
18 Communes équipées pour toute la Savoie : Outre Chambéry, avec ses cinq mairies équipées du dispositif, on retrouve sur l'agglomération, les mairies de Cognin, La Motte-Servolex, La Ravoire et Saint-Alban Leysse. Sur le reste du département, dans l'ordre alphabétique, les mairies d'Aix-les-Bains, Albens, Albertville, Bourg-Saint-Maurice, Le Pont-de-Beauvoisin, Les Echelles, Modane, Montmélian, Moûtiers, Saint-Jean-de-Maurienne, Saint-Pierre d'Albigny, Serrières-en-Chautagne et Ugine.
Vous pouvez prendre rendez-vous dans la commune désirée en vous connectant sur le site SYNBIRO.

Place de la Mairie - 73000 Barberaz
Tél : 04 79 33 39 37 - Fax : 04 79 85 65 85
www.barberaz.fr - mairie@barberaz.fr

Les Pièces Complémentaires à présenter en original :

1 photographie d'identité aux normes NF (photos datant de moins de 6 mois et ressemblante au jour du dépôt de la demande de titre) Attention les photos doivent être nettes, sans pliure ni trace et non découpées en couleurs

1 Justificatif d'identité :

- Titre d'identité à renouveler
- CNIS ou passeport du parent présent
- Copie intégrale d'acte de naissance de - de 3 mois dans le en cas où vous ne présentez aucun titre d'identité périmé depuis moins de 5 ans :
- Déclaration de perte du titre à renouveler (à faire en mairie) ou de vol (à faire en gendarmerie) joindre Justificatif d'identité avec photo (ex : permis de conduire, carte vitale ou titre de transport avec photo ou photocopie du titre d'identité perdu)

En cas de première demande suite à naturalisation :

- Justificatif de nationalité française (décret de naturalisation, certificat de nationalité française)
- Acte de naissance intégral de - de 3 mois.

1 Justificatif de domicile au nom des parents datant de - de 6 mois

Les factures « internet » sont acceptées.

- quittance loyer (émanant d'une agence ex : OPAC, SAEM...),
- ou avis d'imposition ou de non-imposition,
- ou facture d'énergie ou de télécommunication...(échancier accepté)

Si vous habitez chez un tiers :

- attestation sur l'honneur de l'hébergeant (cf annexe 1 ci-après)
- pièce d'identité originale de l'hébergeant
- justificatif de domicile de l'hébergeant (cf liste ci-dessus)

Si les parents ne sont pas mariés, le justificatif doit être au nom du parent présent

Parents divorcés ou séparés :

- Jugement complet original et sa photocopie
- En cas de garde alternée, les justificatifs de domicile des deux parents seront demandés ainsi que leur pièce d'identité
- En cas d'utilisation d'un nom d'usage attestation des 2 parents

En cas de protection juridique :

- Jugement de tutelle ou curatelle complet original
- L'autorisation du représentant légal avec sa carte d'identité en original

Coût pour la demande de CNIS :

Gratuit sauf si perte ou vol : timbres fiscaux de 25 € (buralistes, trésoreries)

Coût pour la demande de Passeport :

Mineur de - de 15 ans : 17 €

Mineur de 15 ans et + : 42 €

(1) Attention :

Toute fausse déclaration est susceptible de poursuites pénales conformément aux articles 441-6 et 441-7 du code pénal (1 à 2 ans de prison et 15 000 à 30 000 € d'amende)

Une CNI déclarée perdue ou volée fait l'objet d'une invalidation informatique et d'un signalement dans la base SLTD d'Interpol, au Système d'information Schengen (SIS) et à la base DOCVERIF, qui ne permettent plus de l'utiliser même si son titulaire le retrouve. Les titres invalidés doivent donc être restitués à l'administration.